



MOTION DU CONSEIL NATIONAL DE LA FÉDÉRATION CGT DES CHEMINOTS

Les membres du Conseil National de la Fédération CGT des cheminots, réunis les 19 et 20 octobre 2015, expriment leur pleine solidarité envers les salariés d'Air France, comme envers les nombreux salariés et militants menacés de poursuites disciplinaires et victimes de discrimination pour faits syndicaux, comme c'est également le cas à la SNCF et dans les entreprises ferroviaires.

Par cette motion, nous exigeons :

- La levée des poursuites judiciaires engagées à l'encontre des salariés d'Air France incriminés et le vote d'une loi d'amnistie,
- Le retour à un véritable dialogue social issu des négociations, tant du côté gouvernemental que dans les entreprises,
- Que l'Etat joue pleinement son rôle et garantisse, par des financements adaptés, la pérennité et le développement des Services Publics,
- L'arrêt immédiat de la politique d'austérité par des créations d'emplois dans les Services Publics et une revalorisation des salaires.

La Fédération CGT des cheminots ne comprendrait pas que Gouvernement et Patronat ne s'engagent pas pour le retour d'un dialogue social sincère et serein dans notre Pays.

Faute d'être entendue sur ces légitimes revendications, la Fédération CGT des Cheminots engagera toutes ses forces aux côtés de toutes celles et tous ceux qui luttent pour l'emploi, les salaires, la Réduction du Temps de Travail et contre toutes les formes de discrimination.

Les militants CGT de notre Fédération seront le 22 octobre 2015 devant l'Assemblée Nationale et dans les autres mobilisations en territoire pour que justice soit rendue aux salariés d'Air France victimes de poursuites judiciaires iniques.

Fait à Montreuil, le 20 octobre 2015

Nom	Prénom	Syndicat	Signature